

## **LE MAGE**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017**

Date de convocation : 6 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS.

Absents excusés : Mmes et Ms P. COUDEL, A-M Aoustin, P. GEORGE, M. LALIERE.

Monsieur COUDEL a donné pouvoir à Monsieur MARTINETTI,  
Madame LALIERE a donné pouvoir à Madame EDOU.

Monsieur Daniel PROVOST a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : choix de l'entreprise,
- PLUI : projet de zonage,
- Réalisation du terrain de foot,
- Informations et questions diverses.

#### **N° 17-032 : AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES : choix de l'entreprises :**

##### **Commissions des travaux : Réunion du 3 octobre 2017 à 18h**

**Présents** : Mme B. EDOU, Ms A. MARTIN, P. COUDEL, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST.  
M. BLANCHARD, maître d'œuvre BAIE

**Objet** : – Analyse des offres pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes.

- 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, 1 sous format papier et 4 sous format électronique :
- COLAS CO (Alençon),
  - PIGEON TP (Nogent Le Rotrou),
  - TOFFOLUTTI (Sées),
  - TRIFAULT TP (Marolles Les Braults),
  - FLECHARD TP (La Ferté Bernard).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant les offres reçues pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes a eu lieu le 3 octobre 2017 à 18h à la mairie.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'analyse des offres par le Maître d'œuvre. Laquelle peut se résumer comme suit :

La commission des travaux a constaté que :

- 5 entreprises ont retiré un dossier,
- 5 entreprises ont remis une offre.

Après vérification, les offres des 5 entreprises sont conformes. L'analyse des offres se fait avec l'application de critères : prix (50%), valeur technique (30%), délai d'intervention (20%).

Au vue des pièces de l'offre l'entreprise FLECHARD TP peut être classée comme la mieux disante techniquement et financièrement :

-offre de l'entreprise FLECHARD TP : 39 711.60 € T.T.C.

Madame Le Maire présente le récapitulatif général de l'opération :

Dossier aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes :

- travaux FLECHARD TP	33 093.00 € H.T.
- honoraires BAIE	1 950.00 € H.T.
- Levé topographique BAIE	560.00 € H.T.
TOTAL GENERAL :	35 603.00 € H.T.

Plan de financement :

- D.E.T.R. (40%)	13 237.00 €
- Emprunt et fonds propres (inclus T.V.A.)	29 486.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise énoncée ci-dessus,
- approuve l'état récapitulatif général et décide de réaliser les travaux,
- inscrit la dépense de 42 723.60 € T.T.C. (soit 35 603.00 € H.T.) à l'article 2113-75 : Terrains aménagés autres que voirie,
- autorise Madame Le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise FLECHARD TP et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal souligne qu'il faudra prévoir le goudronnage du terrain à proximité de la salle des fêtes (parcelle cadastrée AB n°279 ex. consorts Lesage).

### **PLUI : PROJET DE ZONAGE :**

Madame Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du projet de zonage de la commune le 29/09/2017. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes des Hauts du Perche demande à chaque commune de lui indiquer les remarques éventuelles sur ce projet de zonage.

Après débat, le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler sur ce projet de zonage.

### **REALISATION DU TERRAIN DE FOOT :**

Madame Le Maire informe que le devis listant les fournitures pour mettre en place grillage et poteaux n'a pas encore été établi et suggère de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### ***Repas du 11 novembre 2017 :***

Madame Le Maire informe que les invitations pour le repas des aînés de la commune et des anciens d'A.F.N. ont été envoyées. Elle rappelle que le repas sera préparé par le traiteur Pierre LALAOUNIS et que chaque conseiller bénéficie de la gratuité.

**Remise en état monument aux morts :**

Madame Le Maire présente des devis qu'elle a recueillis pour des travaux de remise en état du monument aux morts.

Après analyse des différentes offres présentées par les entreprises, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de l'entreprise BEDOUET Nicolas, à La Ferté Vidame, pour le piquetage, le dégrossi et l'enduit du socle, d'un montant de 1 920.00 € H.T. (non soumis à la TVA),
- inscrit cette dépense à l'article 615228 : Entretien autres bâtiments,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Logements communaux au n°66 Grande Rue :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LALIERE Malvina quittera le logement communal situé au 66 Grande Rue (rez-de-chaussée) le 31 décembre prochain. M. PARET Sébastien et Melle ROUSSELLE Jennifer quitteront également le logement communal situé au 66 Grande Rue (1<sup>er</sup> étage) le 31 décembre. Ils emménageront ensuite dans le logement situé au rez-de-chaussée.

Une publicité sur la porte extérieure de la mairie ainsi qu'un affichage « A LOUER » au logement communal vont être mis en place.

**Elagage :**

Monsieur GIRARD signale que la conductrice du car scolaire se plaint de l'absence d'élagage d'une haie lorsqu'elle tourne direction route de Bizou. Madame Le Maire se charge de contacter le locataire de la parcelle AB n°166 pour qu'il réalise cet entretien.

**SIAEP de la Région de Longny-au-Perche :**

Monsieur NUNS rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de sa séance du 13 juin dernier :

- de se prononcer en faveur de la dissolution du SIAEP de la Région de Longny-au-Perche au 31 décembre 2017,
- d'adhérer au SIAEP de Nocé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces décisions sont en suspens car jusqu'à ce jour la commune de Bizou s'est abstenue de délibérer sur ces 2 sujets. Le Conseil Municipal de Bizou souhaite des informations complémentaires avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à dix-neuf heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
17-032	<b>Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : Choix de l'entreprise</b>	<b>19 octobre 2017</b>

## **LE MAGE**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017**

Date de convocation : 6 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS.

Absents excusés : Mmes et Ms P. COUDEL, A-M Aoustin, P. GEORGE, M. LALIERE.

Monsieur COUDEL a donné pouvoir à Monsieur MARTINETTI,  
Madame LALIERE a donné pouvoir à Madame EDOU.

Monsieur Daniel PROVOST a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : choix de l'entreprise,
- PLUI : projet de zonage,
- Réalisation du terrain de foot,
- Informations et questions diverses.

#### **N° 17-032 : AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES : choix de l'entreprises :**

##### **Commissions des travaux : Réunion du 3 octobre 2017 à 18h**

**Présents** : Mme B. EDOU, Ms A. MARTIN, P. COUDEL, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST.  
M. BLANCHARD, maître d'œuvre BAIE

**Objet** : – Analyse des offres pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes.

- 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, 1 sous format papier et 4 sous format électronique :
- COLAS CO (Alençon),
  - PIGEON TP (Nogent Le Rotrou),
  - TOFFOLUTTI (Sées),
  - TRIFAULT TP (Marolles Les Braults),
  - FLECHARD TP (La Ferté Bernard).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant les offres reçues pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes a eu lieu le 3 octobre 2017 à 18h à la mairie.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'analyse des offres par le Maître d'œuvre. Laquelle peut se résumer comme suit :

La commission des travaux a constaté que :

- 5 entreprises ont retiré un dossier,
- 5 entreprises ont remis une offre.

Après vérification, les offres des 5 entreprises sont conformes. L'analyse des offres se fait avec l'application de critères : prix (50%), valeur technique (30%), délai d'intervention (20%).

Au vue des pièces de l'offre l'entreprise FLECHARD TP peut être classée comme la mieux disante techniquement et financièrement :

-offre de l'entreprise FLECHARD TP : 39 711.60 € T.T.C.

Madame Le Maire présente le récapitulatif général de l'opération :

Dossier aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes :

- travaux FLECHARD TP	33 093.00 € H.T.
- honoraires BAIE	1 950.00 € H.T.
- Levé topographique BAIE	560.00 € H.T.
TOTAL GENERAL :	35 603.00 € H.T.

Plan de financement :

- D.E.T.R. (40%)	13 237.00 €
- Emprunt et fonds propres (inclus T.V.A.)	29 486.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise énoncée ci-dessus,
- approuve l'état récapitulatif général et décide de réaliser les travaux,
- inscrit la dépense de 42 723.60 € T.T.C. (soit 35 603.00 € H.T.) à l'article 2113-75 : Terrains aménagés autres que voirie,
- autorise Madame Le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise FLECHARD TP et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal souligne qu'il faudra prévoir le goudronnage du terrain à proximité de la salle des fêtes (parcelle cadastrée AB n°279 ex. consorts Lesage).

### **PLUI : PROJET DE ZONAGE :**

Madame Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du projet de zonage de la commune le 29/09/2017. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes des Hauts du Perche demande à chaque commune de lui indiquer les remarques éventuelles sur ce projet de zonage.

Après débat, le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler sur ce projet de zonage.

### **REALISATION DU TERRAIN DE FOOT :**

Madame Le Maire informe que le devis listant les fournitures pour mettre en place grillage et poteaux n'a pas encore été établi et suggère de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### ***Repas du 11 novembre 2017 :***

Madame Le Maire informe que les invitations pour le repas des aînés de la commune et des anciens d'A.F.N. ont été envoyées. Elle rappelle que le repas sera préparé par le traiteur Pierre LALAOUNIS et que chaque conseiller bénéficie de la gratuité.

**Remise en état monument aux morts :**

Madame Le Maire présente des devis qu'elle a recueillis pour des travaux de remise en état du monument aux morts.

Après analyse des différentes offres présentées par les entreprises, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de l'entreprise BEDOUET Nicolas, à La Ferté Vidame, pour le piquetage, le dégrossi et l'enduit du socle, d'un montant de 1 920.00 € H.T. (non soumis à la TVA),
- inscrit cette dépense à l'article 615228 : Entretien autres bâtiments,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Logements communaux au n°66 Grande Rue :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LALIERE Malvina quittera le logement communal situé au 66 Grande Rue (rez-de-chaussée) le 31 décembre prochain. M. PARET Sébastien et Melle ROUSSELLE Jennifer quitteront également le logement communal situé au 66 Grande Rue (1<sup>er</sup> étage) le 31 décembre. Ils emménageront ensuite dans le logement situé au rez-de-chaussée.

Une publicité sur la porte extérieure de la mairie ainsi qu'un affichage « A LOUER » au logement communal vont être mis en place.

**Elagage :**

Monsieur GIRARD signale que la conductrice du car scolaire se plaint de l'absence d'élagage d'une haie lorsqu'elle tourne direction route de Bizou. Madame Le Maire se charge de contacter le locataire de la parcelle AB n°166 pour qu'il réalise cet entretien.

**SIAEP de la Région de Longny-au-Perche :**

Monsieur NUNS rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de sa séance du 13 juin dernier :

- de se prononcer en faveur de la dissolution du SIAEP de la Région de Longny-au-Perche au 31 décembre 2017,
- d'adhérer au SIAEP de Nocé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces décisions sont en suspens car jusqu'à ce jour la commune de Bizou s'est abstenue de délibérer sur ces 2 sujets. Le Conseil Municipal de Bizou souhaite des informations complémentaires avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à dix-neuf heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
17-032	<b>Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : Choix de l'entreprise</b>	<b>19 octobre 2017</b>

## **LE MAGE**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017**

Date de convocation : 6 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS.

Absents excusés : Mmes et Ms P. COUTEL, A-M Aoustin, P. GEORGE, M. LALIERE.

Monsieur COUTEL a donné pouvoir à Monsieur MARTINETTI,  
Madame LALIERE a donné pouvoir à Madame EDOU.

Monsieur Daniel PROVOST a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : choix de l'entreprise,
- PLUI : projet de zonage,
- Réalisation du terrain de foot,
- Informations et questions diverses.

#### **N° 17-032 : AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES : choix de l'entreprises :**

##### **Commissions des travaux : Réunion du 3 octobre 2017 à 18h**

**Présents** : Mme B. EDOU, Ms A. MARTIN, P. COUTEL, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST.  
M. BLANCHARD, maître d'œuvre BAIE

**Objet** : – Analyse des offres pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes.

- 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, 1 sous format papier et 4 sous format électronique :
- COLAS CO (Alençon),
  - PIGEON TP (Nogent Le Rotrou),
  - TOFFOLUTTI (Sées),
  - TRIFALUT TP (Marolles Les Braults),
  - FLECHARD TP (La Ferté Bernard).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant les offres reçues pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes a eu lieu le 3 octobre 2017 à 18h à la mairie.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'analyse des offres par le Maître d'œuvre. Laquelle peut se résumer comme suit :

La commission des travaux a constaté que :

- 5 entreprises ont retiré un dossier,
- 5 entreprises ont remis une offre.

Après vérification, les offres des 5 entreprises sont conformes. L'analyse des offres se fait avec l'application de critères : prix (50%), valeur technique (30%), délai d'intervention (20%).

Au vue des pièces de l'offre l'entreprise FLECHARD TP peut être classée comme la mieux disante techniquement et financièrement :

-offre de l'entreprise FLECHARD TP : 39 711.60 € T.T.C.

Madame Le Maire présente le récapitulatif général de l'opération :

Dossier aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes :

- travaux FLECHARD TP	33 093.00 € H.T.
- honoraires BAIE	1 950.00 € H.T.
- Levé topographique BAIE	560.00 € H.T.
TOTAL GENERAL :	35 603.00 € H.T.

Plan de financement :

- D.E.T.R. (40%)	13 237.00 €
- Emprunt et fonds propres (inclus T.V.A.)	29 486.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise énoncée ci-dessus,
- approuve l'état récapitulatif général et décide de réaliser les travaux,
- inscrit la dépense de 42 723.60 € T.T.C. (soit 35 603.00 € H.T.) à l'article 2113-75 : Terrains aménagés autres que voirie,
- autorise Madame Le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise FLECHARD TP et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal souligne qu'il faudra prévoir le goudronnage du terrain à proximité de la salle des fêtes (parcelle cadastrée AB n°279 ex. consorts Lesage).

### **PLUI : PROJET DE ZONAGE :**

Madame Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du projet de zonage de la commune le 29/09/2017. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes des Hauts du Perche demande à chaque commune de lui indiquer les remarques éventuelles sur ce projet de zonage.

Après débat, le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler sur ce projet de zonage.

### **REALISATION DU TERRAIN DE FOOT :**

Madame Le Maire informe que le devis listant les fournitures pour mettre en place grillage et poteaux n'a pas encore été établi et suggère de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### ***Repas du 11 novembre 2017 :***

Madame Le Maire informe que les invitations pour le repas des aînés de la commune et des anciens d'A.F.N. ont été envoyées. Elle rappelle que le repas sera préparé par le traiteur Pierre LALAOUNIS et que chaque conseiller bénéficie de la gratuité.

**Remise en état monument aux morts :**

Madame Le Maire présente des devis qu'elle a recueillis pour des travaux de remise en état du monument aux morts.

Après analyse des différentes offres présentées par les entreprises, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de l'entreprise BEDOUET Nicolas, à La Ferté Vidame, pour le piquetage, le dégrossi et l'enduit du socle, d'un montant de 1 920.00 € H.T. (non soumis à la TVA),
- inscrit cette dépense à l'article 615228 : Entretien autres bâtiments,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Logements communaux au n°66 Grande Rue :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LALIERE Malvina quittera le logement communal situé au 66 Grande Rue (rez-de-chaussée) le 31 décembre prochain. M. PARET Sébastien et Melle ROUSSELLE Jennifer quitteront également le logement communal situé au 66 Grande Rue (1<sup>er</sup> étage) le 31 décembre. Ils emménageront ensuite dans le logement situé au rez-de-chaussée.

Une publicité sur la porte extérieure de la mairie ainsi qu'un affichage « A LOUER » au logement communal vont être mis en place.

**Elagage :**

Monsieur GIRARD signale que la conductrice du car scolaire se plaint de l'absence d'élagage d'une haie lorsqu'elle tourne direction route de Bizou. Madame Le Maire se charge de contacter le locataire de la parcelle AB n°166 pour qu'il réalise cet entretien.

**SIAEP de la Région de Longny-au-Perche :**

Monsieur NUNS rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de sa séance du 13 juin dernier :

- de se prononcer en faveur de la dissolution du SIAEP de la Région de Longny-au-Perche au 31 décembre 2017,
- d'adhérer au SIAEP de Nocé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces décisions sont en suspens car jusqu'à ce jour la commune de Bizou s'est abstenue de délibérer sur ces 2 sujets. Le Conseil Municipal de Bizou souhaite des informations complémentaires avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à dix-neuf heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
17-032	<b>Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : Choix de l'entreprise</b>	<b>19 octobre 2017</b>

## **LE MAGE**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017**

Date de convocation : 6 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS.

Absents excusés : Mmes et Ms P. COUDEL, A-M Aoustin, P. GEORGE, M. LALIERE.

Monsieur COUDEL a donné pouvoir à Monsieur MARTINETTI,  
Madame LALIERE a donné pouvoir à Madame EDOU.

Monsieur Daniel PROVOST a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : choix de l'entreprise,
- PLUI : projet de zonage,
- Réalisation du terrain de foot,
- Informations et questions diverses.

#### **N° 17-032 : AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES : choix de l'entreprises :**

##### **Commissions des travaux : Réunion du 3 octobre 2017 à 18h**

**Présents** : Mme B. EDOU, Ms A. MARTIN, P. COUDEL, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST.  
M. BLANCHARD, maître d'œuvre BAIE

**Objet** : – Analyse des offres pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes.

- 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, 1 sous format papier et 4 sous format électronique :
- COLAS CO (Alençon),
  - PIGEON TP (Nogent Le Rotrou),
  - TOFFOLUTTI (Sées),
  - TRIFAULT TP (Marolles Les Braults),
  - FLECHARD TP (La Ferté Bernard).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant les offres reçues pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes a eu lieu le 3 octobre 2017 à 18h à la mairie.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'analyse des offres par le Maître d'œuvre. Laquelle peut se résumer comme suit :

La commission des travaux a constaté que :

- 5 entreprises ont retiré un dossier,
- 5 entreprises ont remis une offre.

Après vérification, les offres des 5 entreprises sont conformes. L'analyse des offres se fait avec l'application de critères : prix (50%), valeur technique (30%), délai d'intervention (20%).

Au vue des pièces de l'offre l'entreprise FLECHARD TP peut être classée comme la mieux disante techniquement et financièrement :

-offre de l'entreprise FLECHARD TP : 39 711.60 € T.T.C.

Madame Le Maire présente le récapitulatif général de l'opération :

Dossier aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes :

- travaux FLECHARD TP	33 093.00 € H.T.
- honoraires BAIE	1 950.00 € H.T.
- Levé topographique BAIE	560.00 € H.T.
TOTAL GENERAL :	35 603.00 € H.T.

Plan de financement :

- D.E.T.R. (40%)	13 237.00 €
- Emprunt et fonds propres (inclus T.V.A.)	29 486.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise énoncée ci-dessus,
- approuve l'état récapitulatif général et décide de réaliser les travaux,
- inscrit la dépense de 42 723.60 € T.T.C. (soit 35 603.00 € H.T.) à l'article 2113-75 : Terrains aménagés autres que voirie,
- autorise Madame Le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise FLECHARD TP et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal souligne qu'il faudra prévoir le goudronnage du terrain à proximité de la salle des fêtes (parcelle cadastrée AB n°279 ex. consorts Lesage).

### **PLUI : PROJET DE ZONAGE :**

Madame Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du projet de zonage de la commune le 29/09/2017. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes des Hauts du Perche demande à chaque commune de lui indiquer les remarques éventuelles sur ce projet de zonage.

Après débat, le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler sur ce projet de zonage.

### **REALISATION DU TERRAIN DE FOOT :**

Madame Le Maire informe que le devis listant les fournitures pour mettre en place grillage et poteaux n'a pas encore été établi et suggère de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### ***Repas du 11 novembre 2017 :***

Madame Le Maire informe que les invitations pour le repas des aînés de la commune et des anciens d'A.F.N. ont été envoyées. Elle rappelle que le repas sera préparé par le traiteur Pierre LALAOUNIS et que chaque conseiller bénéficie de la gratuité.

**Remise en état monument aux morts :**

Madame Le Maire présente des devis qu'elle a recueillis pour des travaux de remise en état du monument aux morts.

Après analyse des différentes offres présentées par les entreprises, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de l'entreprise BEDOUET Nicolas, à La Ferté Vidame, pour le piquetage, le dégrossi et l'enduit du socle, d'un montant de 1 920.00 € H.T. (non soumis à la TVA),
- inscrit cette dépense à l'article 615228 : Entretien autres bâtiments,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Logements communaux au n°66 Grande Rue :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LALIERE Malvina quittera le logement communal situé au 66 Grande Rue (rez-de-chaussée) le 31 décembre prochain. M. PARET Sébastien et Melle ROUSSELLE Jennifer quitteront également le logement communal situé au 66 Grande Rue (1<sup>er</sup> étage) le 31 décembre. Ils emménageront ensuite dans le logement situé au rez-de-chaussée.

Une publicité sur la porte extérieure de la mairie ainsi qu'un affichage « A LOUER » au logement communal vont être mis en place.

**Elagage :**

Monsieur GIRARD signale que la conductrice du car scolaire se plaint de l'absence d'élagage d'une haie lorsqu'elle tourne direction route de Bizou. Madame Le Maire se charge de contacter le locataire de la parcelle AB n°166 pour qu'il réalise cet entretien.

**SIAEP de la Région de Longny-au-Perche :**

Monsieur NUNS rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de sa séance du 13 juin dernier :

- de se prononcer en faveur de la dissolution du SIAEP de la Région de Longny-au-Perche au 31 décembre 2017,
- d'adhérer au SIAEP de Nocé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces décisions sont en suspens car jusqu'à ce jour la commune de Bizou s'est abstenue de délibérer sur ces 2 sujets. Le Conseil Municipal de Bizou souhaite des informations complémentaires avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à dix-neuf heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
17-032	Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : Choix de l'entreprise	19 octobre 2017

## **LE MAGE**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017**

Date de convocation : 6 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal du MAGE, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Maire.

Présents : A. MARTIN, L. MARTINETTI, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST, F. NUNS.

Absents excusés : Mmes et Ms P. COUDEL, A-M Aoustin, P. GEORGE, M. LALIERE.

Monsieur COUDEL a donné pouvoir à Monsieur MARTINETTI,  
Madame LALIERE a donné pouvoir à Madame EDOU.

Monsieur Daniel PROVOST a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été joint à la convocation de chaque conseiller, Madame Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : choix de l'entreprise,
- PLUI : projet de zonage,
- Réalisation du terrain de foot,
- Informations et questions diverses.

#### **N° 17-032 : AMENAGEMENT ET MISE EN ACCESSIBILITE DU PARKING DE LA SALLE DES FETES : choix de l'entreprises :**

##### **Commissions des travaux : Réunion du 3 octobre 2017 à 18h**

**Présents** : Mme B. EDOU, Ms A. MARTIN, P. COUDEL, P. GIRARD, G. LAMELET, D. PROVOST.  
M. BLANCHARD, maître d'œuvre BAIE

**Objet** : – Analyse des offres pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes.

- 5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres, 1 sous format papier et 4 sous format électronique :
- COLAS CO (Alençon),
  - PIGEON TP (Nogent Le Rotrou),
  - TOFFOLUTTI (Sées),
  - TRIFAUULT TP (Marolles Les Braults),
  - FLECHARD TP (La Ferté Bernard).

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis concernant les offres reçues pour les travaux d'aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes a eu lieu le 3 octobre 2017 à 18h à la mairie.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'analyse des offres par le Maître d'œuvre. Laquelle peut se résumer comme suit :

La commission des travaux a constaté que :

- 5 entreprises ont retiré un dossier,
- 5 entreprises ont remis une offre.

Après vérification, les offres des 5 entreprises sont conformes. L'analyse des offres se fait avec l'application de critères : prix (50%), valeur technique (30%), délai d'intervention (20%).

Au vue des pièces de l'offre l'entreprise FLECHARD TP peut être classée comme la mieux disante techniquement et financièrement :

-offre de l'entreprise FLECHARD TP : 39 711.60 € T.T.C.

Madame Le Maire présente le récapitulatif général de l'opération :

Dossier aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes :

- travaux FLECHARD TP	33 093.00 € H.T.
- honoraires BAIE	1 950.00 € H.T.
- Levé topographique BAIE	560.00 € H.T.
TOTAL GENERAL :	35 603.00 € H.T.

Plan de financement :

- D.E.T.R. (40%)	13 237.00 €
- Emprunt et fonds propres (inclus T.V.A.)	29 486.60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise énoncée ci-dessus,
- approuve l'état récapitulatif général et décide de réaliser les travaux,
- inscrit la dépense de 42 723.60 € T.T.C. (soit 35 603.00 € H.T.) à l'article 2113-75 : Terrains aménagés autres que voirie,
- autorise Madame Le Maire à signer les pièces du marché avec l'entreprise FLECHARD TP et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal souligne qu'il faudra prévoir le goudronnage du terrain à proximité de la salle des fêtes (parcelle cadastrée AB n°279 ex. consorts Lesage).

### **PLUI : PROJET DE ZONAGE :**

Madame Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du projet de zonage de la commune le 29/09/2017. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la Communauté de Communes des Hauts du Perche demande à chaque commune de lui indiquer les remarques éventuelles sur ce projet de zonage.

Après débat, le Conseil Municipal n'a aucune observation à formuler sur ce projet de zonage.

### **REALISATION DU TERRAIN DE FOOT :**

Madame Le Maire informe que le devis listant les fournitures pour mettre en place grillage et poteaux n'a pas encore été établi et suggère de passer au point suivant de l'ordre du jour.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### ***Repas du 11 novembre 2017 :***

Madame Le Maire informe que les invitations pour le repas des aînés de la commune et des anciens d'A.F.N. ont été envoyées. Elle rappelle que le repas sera préparé par le traiteur Pierre LALAOUNIS et que chaque conseiller bénéficie de la gratuité.

**Remise en état monument aux morts :**

Madame Le Maire présente des devis qu'elle a recueillis pour des travaux de remise en état du monument aux morts.

Après analyse des différentes offres présentées par les entreprises, le Conseil Municipal :

- retient l'offre de l'entreprise BEDOUET Nicolas, à La Ferté Vidame, pour le piquetage, le dégrossi et l'enduit du socle, d'un montant de 1 920.00 € H.T. (non soumis à la TVA),
- inscrit cette dépense à l'article 615228 : Entretien autres bâtiments,
- autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Logements communaux au n°66 Grande Rue :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LALIERE Malvina quittera le logement communal situé au 66 Grande Rue (rez-de-chaussée) le 31 décembre prochain. M. PARET Sébastien et Melle ROUSSELLE Jennifer quitteront également le logement communal situé au 66 Grande Rue (1<sup>er</sup> étage) le 31 décembre. Ils emménageront ensuite dans le logement situé au rez-de-chaussée.

Une publicité sur la porte extérieure de la mairie ainsi qu'un affichage « A LOUER » au logement communal vont être mis en place.

**Elagage :**

Monsieur GIRARD signale que la conductrice du car scolaire se plaint de l'absence d'élagage d'une haie lorsqu'elle tourne direction route de Bizou. Madame Le Maire se charge de contacter le locataire de la parcelle AB n°166 pour qu'il réalise cet entretien.

**SIAEP de la Région de Longny-au-Perche :**

Monsieur NUNS rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors de sa séance du 13 juin dernier :

- de se prononcer en faveur de la dissolution du SIAEP de la Région de Longny-au-Perche au 31 décembre 2017,
- d'adhérer au SIAEP de Nocé au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ces décisions sont en suspens car jusqu'à ce jour la commune de Bizou s'est abstenue de délibérer sur ces 2 sujets. Le Conseil Municipal de Bizou souhaite des informations complémentaires avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à dix-neuf heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
17-032	Aménagement et mise en accessibilité du parking de la salle des fêtes : Choix de l'entreprise	19 octobre 2017